

**Règlement particulier concernant le concours & l'examen (24-25) donnant accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026**

**Gynécologie-obstétrique**

## Table des matières

1.	La candidature .....	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
2.1	Le stage pré-concours/pré-examen.....	3
	Les lieux de stages.....	3
	Modalités de répartition des stagiaires .....	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	4
2.2	L'épreuve .....	5
2.2.1	Description .....	5
2.2.2	Spécificité propre à l'épreuve.....	6
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation .....	6
4.	Annexe : dates et modalités pratiques .....	7

## Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Gynécologie-obstétrique** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

### 1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général du concours et le Règlement général de l'examen, le/la candidat-e remet au Président du master de spécialisation en **Gynécologie-obstétrique** (ci-après le Président) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

### 2. Sélection et évaluation

#### 2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

#### Les lieux de stages.

Le Président est le seul habilité à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, il communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'Ecole de médecine à l'adresse suivante après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/restricted/reglements>

## **Modalités de répartition des stagiaires**

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par le Président.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2<sup>ème</sup> cycle de médecine, en ce compris les étudiant-es de fin de 2<sup>ème</sup> cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par le Président afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré) du.de la candidat-e.

## **Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen**

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours, seront notamment pris en compte pour l'évaluation

- Le caractère d'intégration du.de la stagiaire dans l'équipe.
- L'intérêt et la motivation du.de la stagiaire pour tous les domaines de la gynécologie-obstétrique.
- L'investissement personnel du.de la stagiaire lors dans la prise de responsabilités médicales.
- La participation aux staffs, réunions multidisciplinaires, journal club, séminaires et congrès traitant de la gynécologie-obstétrique.
- Les aptitudes techniques à la réalisation des gestes dans la pratique quotidienne de la gynécologie-obstétrique.
- Les aptitudes à la gestion du stress et aux contacts relationnels avec les patient.es et toute l'équipe soignante.
- La capacité de synthèse et de présentation orale d'un thème proposé par le jury.

## 2.2 L'épreuve

### 2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

#### Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 12.5 points**

*Description* : Évaluation des connaissances médicales et chirurgicales de la gynécologie-obstétrique. Évaluation des connaissances anatomiques, épidémiologiques, physiologiques et thérapeutiques des pathologies en gynécologie-obstétrique. Connaissance des données récentes de la littérature dans le domaine de la gynécologie-obstétrique.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 12.5 points**

*Description* : Évaluation orale des connaissances médicales dans le domaine de la gynécologie-obstétrique. Évaluation du raisonnement et de la prise en charge thérapeutique des pathologies en gynécologie-obstétrique. Évaluation de la capacité de réaction face à une situation d'urgence.

- **Partie 3 : interview oral : 5 points**

*Description* : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration, les qualités humaines et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le/la candidat.e

#### Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 35 points**

*Description* : Évaluation des connaissances médicales et chirurgicales de la gynécologie-obstétrique. Évaluation des connaissances anatomiques, épidémiologiques, physiologiques et thérapeutiques des pathologies en gynécologie-obstétrique. Connaissance des données récentes de la littérature dans le domaine de la gynécologie-obstétrique.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 35 points**

*Description* : Évaluation orale des connaissances médicales dans le domaine de la gynécologie-obstétrique. Évaluation du raisonnement et de la prise en charge thérapeutique des pathologies en gynécologie-obstétrique. Evaluation de la capacité de réaction face à une situation d'urgence.

- **Partie 3 : interview oral : 10 points**

*Description* : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration, les qualités humaines et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le.la candidat.e

### 2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Sur décision du Président, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

**La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat·es à l'examen.**

**Lors de la phase 2**, les candidat·es sont autorisé·es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat·es ne sont pas autorisé·es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase 2.

### 3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation

Président du master	Professeur Jean SQUIFFLET
Vice-président du master	Professeur Pierre BERNARD
Membres	Prof. F. Debiève, P. Steenhaut, Ch. Wyns, M. Berlière, C. Pirard
Membre extérieur	Prof. Jean Cyr YOMBI

#### 4. Annexe : dates et modalités pratiques

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à remettre : J. Squifflet Service de gynécologie Par courriel : magali.alsteen@saintluc.uclouvain.be	01/04/2025
Présentation orale jury Épreuve écrite	Salle de Colloques 10è Auditoire (lieu à préciser)	23 juin 2025 PM 24 juin 2025 AM
Épreuve orale + interview de motivation	Service de Gynécologie et service d'obstétrique	24 juin 2025 PM